Vernouillet
Tout naturellement

VILLE DE VERNOUILLET
78540

Délibération N° 2022-102

LE DIX-HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A 19H30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni Salle Polyvalente, Place de la Mairie, 78540 VERNOUILLET en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal COLLADO, Maire.

PRÉSENTS : M. COLLADO Pascal, Mme CALAIS Bernadette, Mme PELATAN Gaëlle, M. BAIVEL Laurent, Mme de VAUMAS Charlotte, Mme MARTIN Isabelle, M. LETTERON David, Mme JACQUET Janine, M. SAGET Patrick, M. SARRAT Eric, M. LARCHER Stéphane, Mme OUIDDIR Malika, Mme ROUX Lutgart, Mme LOEMBE Sandrine, Mme JONDEAU Carine, M. EUVRARD Antoine, M. AOUES Karim, Mme LARRIBAU-GAUFRÈS Henriette, M. DAVID Edouard, Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène, Mme MARTELOT Véronique, M. BOMPARD Jean-Marc, Mme MOSTOWSKI Nathalie, M. CALLEJA MATE Louis.

REPRÉSENTÉS : M. COMBARET Nicolas représenté par M. COLLADO Pascal, M. TEISSEDRE Hubert représenté par Mme CALAIS Bernadette, M. de MONTGOLFIER Luc représenté par Mme PELATAN Gaëlle, Mme. LECOCQ Vanessa représentée par M. BAIVEL Laurent, , Mme DADOUCHE Assya représentée par Mme de VAUMAS Charlotte, M. MOUGENOT-PELLETIER Jordane représenté par Mme MARTIN Isabelle, Mme SANTOS Cory représentée par M. LETTERON David, Mme LOUBRY Brigitte représentée par Mme MARTELOT Véronique, M. CISSÉ Matenin représenté par Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LARCHER Stéphane

Date de convocation :	12/10/2022	Nombre de conseillers :
Date d'affichage :	12/10/2022	En exercice :
		Présents :
		Votants :

Rapporteur : Pascal COLLADO

MODIFICATION DU TABLEAU D'INDEMNITE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 2123-20 et suivants,

Vu la loi n° 2000-295 du 5 avril 2000 relative aux indemnités de fonctions des mandats locaux,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité portant conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu la délibération n° 2020-005 du 26 mai 2020 relative aux indemnités du Maire, des Adjoints et Conseillers Municipaux,

Vu la délibération n° 2022-100 du 18 octobre 2022 relative à l'élection de Mme LARRIBAU-GAUFRES Henriette 9ème Adjoint au Maire,

Accusé de réception en préfecture
078-217806439-20221018-2022-102-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Vu l'arrêté municipal n° 2022-001 pris concomitamment au Conseil Municipal abrogeant l'arrêté n°2020-011B relatif aux délégations de fonctions et aux missions des Adjoints au Maire et des Conseillers Municipaux,

Considérant l'élection de Mme LARRIBAU-GAUFRES Henriette qui prend place au 9ème rang du Tableau du Conseil Municipal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints,

Amendement à la délibération 2022-101 déposé par le Groupe « Vernouillet Rassemblée »

Par solidarité, et compte tenu du contexte économique actuel, le Conseil Municipal souhaite envoyer un message fort aux vernolitains, en n'augmentant pas l'enveloppe mensuelle des indemnités attribués au maire et à ses adjoints, ainsi qu'à un conseiller délégué, telle qu'elle résulte des tableaux des indemnités annexés aux décisions 2022-002 et 2022-003 du 16 février 2022.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Que le 9ème adjoint au Maire percevra les mêmes indemnités que les autres adjoints en poste :

Que le montant total de l'enveloppe mensuelle tel que défini dans les délibérations 2022-002 et 2022-003, reste inchangé ; et que la répartition de cette enveloppe mensuelle se fasse avec l'intégralité de ce nouvel adjoint au Maire.

Que le nouveau tableau des indemnités prenant en compte cette nouvelle répartition du montant des indemnités dans l'enveloppe en vigueur au 16 février 2022, soit annexée à cette délibération

Cet amendement est rejeté à 28 voix CONTRE et 5 voix POUR *Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène, Mme MARTELOT Véronique, M. BOMPARD Jean-Marc, Mme LOUBRY Brigitte (pouvoir à Mme MARTELOT Véronique), M. CISSÉ Matenin (pouvoir à Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène).*

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE avec effet immédiat **:**

- que Mme LARRIBAU-GAUFRES Henriette 9ème Adjoint au Maire percevra les mêmes indemnités que l'Adjoint démissionnaire.
- que le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 17,87 % de l'indice 1027 ;

DIT QUE Les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées (tableau annexé).

Accusé de réception en préfecture
078-217806439-20221018-2022-102-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Cette délibération est adoptée à 26 voix POUR, 5 voix CONTRE Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène, Mme MARTELOT Véronique, M. BOMPARD Jean-Marc, Mme LOUBRY Brigitte (pouvoir à Mme MARTELOT Véronique), M. CISSÉ Matenin (pouvoir à Mme LOPEZ-JOLLIVET Marie-Hélène) et 2 ABSTENTIONS Mme MOSTOWSKI Nathalie, M. CALLEJA MATE Louis

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le : Et de la publication le :	POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
078-217806439-20221018-2022-102-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

Vernouillet
Tout naturellement

ANNEXE DELIBERATION : 2022-101
INDEMNITE DE FONCTION DU NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS AU 18 OCTOBRE 2022

(Population de 10000 à 19999 habitants)

VILLE DE VERNOUILLET
78540

INDEMNITES DE FONCTION
DES ELUS AU 18 OCTOBRE 2022

(Population de 10000 à 19999 habitants)

Base de calcul

Indice Brut terminal de l'échelle indiciaire FPT (IB)	**1027**
Indice Majoré terminal FPT	**830**
Valeur du point au 01/07/2022	**4,85003**
Enveloppe mensuelle	**12 579,77**

NOMS	*FONCTIONS*	Taux attribué	Montant mensuel
COLLADO Pascal	Maire	62,990%	2 535,68
CALAIS Bernadette	1er Adjoint au maire	17,870%	719,36
COMBARET Nicolas	2e Adjoint au maire	17,870%	719,36
PELATAN Gaelle	3e Adjoint au maire	17,870%	719,36
BAIVEL Laurent	4e Adjoint au maire	17,870%	719,36
de VAUMAS Charlotte	5e Adjoint au maire	17,870%	719,36
TEISSEDRE Hubert	6e Adjoint au maire	17,870%	719,36
MARTIN Isabelle	7e Adjoint au maire	17,870%	719,36
LETTERON David	8e Adjoint au maire	17,870%	719,36
LARRIBAU-GAUFRES Henriette	9e Adjoint au maire	17,870%	719,36
MOUGENOT-PELLETIER Jordane	Conseiller municipal	12,860%	517,68
TOTAL			**9 527,60**

Accusé de réception en préfecture
078-217806439-20221018-2022-102-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022